



BIENVENUE CHEZ VOUS



ÉDITO

Chères consœurs,
chers confrères,

L'année 2026 a commencé avec une très bonne nouvelle : la publication le 24 décembre dernier du décret d'application de la Loi Infirmière, relatif aux activités et compétences de la profession infirmière. C'est un cap majeur pour la reconnaissance au niveau juridique.

Dans la région Est, les prochains mois seront marqués par deux temps forts : le Congrès de la Maison des URPS, les 26 et 27 mars à Reims, et le Congrès régional des IDEL qui se tiendra le mardi 12 mai à Nancy.

Nous poursuivrons durant cette année les actions de prévention initiées en 2025 avec la thématique de la santé mentale, classée grande cause nationale.

Au rang de nos priorités 2026, la promotion de « Mon Bilan Prévention », dispositif pour lequel nous vous proposerons un accompagnement ciblé afin de vous simplifier la vie. Que cette année nouvelle vous apporte de beaux moments de partage, de la réussite dans vos entreprises et un plein accomplissement sur le plan personnel.

Prenez bien soin de vous !

Bonne année à tous.

Julien Boehringer
Président de l'URPS Infirmier Grand Est

La Maison des Soignants (MDS) Grand Est a été imaginée par SPS, Institut pour la santé des soignants dont votre URPS est partenaire, pour répondre aux besoins spécifiques des professionnels et des étudiants en santé.

Ouverte depuis le 5 janvier au 13 rue de la Gendarmerie à Metz, la MDS Grand Est entend notamment renforcer les liens entre Ville et Hôpital, accompagner les soignants en difficulté et les sensibiliser à la prévention. Bienvenue chez vous !

lire page 5

SOMMAIRE

**"MON BILAN PRÉVENTION" :
IDEL, À VOUS DE JOUER !**



**TUTEURS,
SOURIEZ
VOUS ÊTES FORMÉS**

**LOI INFIRMIÈRE : BONNE
NOUVELLE SOUS LE SAPIN**

— 2

**UN FRONT COMMUN POUR
DOPER LA VACCINATION
EN EHPAD**

**LA PRATIQUE AVANCÉE AU
CŒUR D'UNE MATINALE**

— 3

**LA SANTÉ MENTALE, UNE
PRIORITÉ
QUI PARLE
AUX IDEL**



**SOPHIE, FUTUR IPAL
AUX CÔTÉS
DES INVISIBLES**

— 4

**"PASSERELLE PSY"
NÉE POUR FLUIDIFIER
L'ACCÈS AUX SOINS**

— 5

**OPTIMISEZ VOTRE
COORDINATION
AVEC PARCEO**



— 6

**CHÂTEAU PORCIEN :
UNE ESP PHASE 2
CONTRE LA PRÉCARITÉ**

— 7

**EIGS : POURQUOI
ET COMMENT DÉCLARER**

— 8



ACTUALITÉS

“Mon Bilan Prévention” IDEL, c’est à vous de jouer !

L'URPS s'est engagée à promouvoir « Mon Bilan Prévention » en accompagnant les IDEL qui souhaitent s'inscrire dans ce dispositif de santé publique. Elle a notamment prévu d'organiser des webinaires thématiques et de faire appel à une application pour vous simplifier la vie.

Suivez notre actualité sur les réseaux d'information !

Pour rappel, « Mon Bilan Prévention » est un rendez-vous essentiel qui permet de faire le point avec le patient sur sa santé et ses habitudes de vie, à différents âges clés : 18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans, 70-75 ans.

Une opportunité pour les IDEL d'affirmer leur rôle dans le repérage précoce de facteurs de risque et le suivi global des patients, au-delà des seuls soins curatifs.

Aucune formation obligatoire n'est requise. Il suffit de s'inscrire dans l'annuaire « **effecteurs de Mon Bilan Prévention** » sur santé.fr.



Tuteurs, souriez vous êtes formés

On ne s'improvise pas tuteur. Il faut s'y préparer, surtout lorsqu'on est pris par le temps et le rythme effréné de l'activité en libéral !

Vous êtes bien placés pour savoir que les étudiants en soins infirmiers passent la moitié de leur formation en stage.

C'est dire l'importance d'un tuteur qui a non seulement pour mission de le guider dans sa pratique mais également de l'évaluer et de le noter.

C'est dire aussi combien une formation adaptée peut apporter à l'infirmier libéral des clés utiles dans la prise en charge du stagiaire en cabinet.

Soucieuse d'encourager celles et ceux qui manifestent le souhait d'accueillir des étudiants, l'URPS a commencé par les recenser à l'échelle du Grand Est, avant de leur proposer un financement à 100 % de leurs deux journées de formation obligatoire.

Les deux premières sessions de ce programme auront lieu les 9-10 février et les 21-22 mai. D'autres dates suivront en fonction du nombre de candidats.

N'hésitez pas à vous faire connaître en nous écrivant à : chargeedemission-urps@urpsinfirmiergrandest.com

Loi infirmière : bonne nouvelle sous le sapin

La Loi du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier reconnaît le métier dans toutes ses missions, techniques, relationnelles et en lien avec la prévention.

Elle permet notamment la consultation infirmière et reconnaît le diagnostic infirmier. Elle renforce enfin la pratique avancée (IPA) et donne naissance au statut d'infirmier coordonnateur et à la spécialité d'infirmier scolaire.

La publication de son décret d'application le 24 décembre dernier annonce des avancées majeures. Un cadeau de Noël pour la profession !



Nos actus en ligne



<https://urpsinfirmiergrandest.com>



Un front commun pour doper la vaccination en Ehpad

Fort de l'expérience acquise pendant l'épidémie de Covid, l'ARS Grand Est, l'URPS Infirmier Grand Est et l'URPS Pharmaciens Grand Est font une nouvelle fois cause commune pour limiter l'impact de la grippe saisonnière dans les Ehpad.

Leur projet de coopération interprofessionnel, qui fait écho à la campagne de vaccination anti-grippale 2025-2026, vise à réduire les risques d'épidémies et les conséquences sanitaires graves en augmentant notamment la couverture vaccinale des résidents et professionnels des Ehpad du Grand Est. Aux pharmaciens, la mission de l'approvisionnement en vaccins, l'acheminement des doses vers les Ehpad et le suivi logistique. Aux infirmiers libéraux le soin de vacciner résidents et professionnels. L'ARS a quant à elle pour mission de faire connaître le dispositif et de mobiliser les établissements.

Il faut savoir que pour la période 2023-2024, on comptait en Grand Est 77,4 % de vaccinés parmi les résidents et seulement 20,8 % chez les professionnels exerçant en Ehpad.

La pratique avancée au cœur d'une Matinale



C'est dans le cadre de l'Hôtel de Région de Metz que s'est déroulé, le 30 octobre, le 4^e rendez-vous consacré par l'URPS Infirmier Grand Est à la pratique avancée. Une matinale qui a réuni IPAL en cours de formation ou déjà installées, étudiants infirmiers et IDEL intéressés par ce nouveau métier.

En introduction de la matinale, Julien Boehringer, président de l'URPS, s'est félicité que le Grand Est ait été la première région de France à accompagner la communauté des IPA libéraux et à faciliter leur installation au travers du partenariat avec l'ARS Grand Est.

Le Dr Christelle Ratignier-Carbonneil, directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, a ensuite confirmé en vidéo les engagements de l'ARS qui lance chaque année un appel à projet à l'intention des futurs IPAL et finance leur formation.

De son côté, Alexandra Schorb, Référente Organisation coordonnée de la Caisse d'Assurance Maladie (57), a présenté le "parcours d'aide à l'installation" mis en place par la Caisse en lien avec l'URPS : un dispositif expérimental qui s'attache à promouvoir la pratique avancée auprès des médecins et des pharmaciens de Moselle.

LES ÉVOLUTIONS EN COURS

Intervenant sur les perspectives offertes par l'arrêté paru le 25 avril en faveur de

l'accès direct et de la primo-prescription, Marie-Christine Bauchot, vice-Présidente URPS infirmiers Grand Est et IPAL en Meuse, a rappelé que « les IPAL sont aujourd'hui autorisés à prescrire en première intention certains médicaments, dispositifs médicaux ou prestations de santé (comme des arrêts de travail ou des prescriptions de transport) dès la première consultation. Mais pour que cette avancée soit opérante, en dehors de l'exercice coordonné, il manque le conventionnement... » Un feu vert attendu pour ce début d'année.

QUEL AVENIR POUR LA PROFESSION ?

La matinale s'est poursuivie avec les témoignages de deux binômes IPAL/ Médecin libéral et la présentation de l'association IPAGE Infirmier en Pratique Avancée en Grand Est, par son Président Guillaume Kern, par ailleurs IPAL à Chaumont et élu URPS.

La matinale s'est conclue sur un dernier temps fort : un atelier interactif et prospectif sur la thématique : « Comment favoriser, accélérer le développement de l'activité en pratique avancée libérale ? » Une question de fond autour de l'avenir de la profession qui a continué d'alimenter les échanges durant le cocktail déjeunatoire pris en commun.



DOSSIER

La santé mentale, une priorité qui parle aux IDEL

La santé mentale, grande cause nationale 2025, une thématique dont s'est tout naturellement saisie l'URPS Infirmier Grand Est avec l'ambition d'informer et d'accompagner les IDEL de la région.

« Il y a trois dimensions que l'on ne peut dissocier », se plaît à rappeler le Dr David Masson, Psychiatre passionné de psychiatrie qui a animé le webinaire organisé le 20 mars par l'URPS Infirmier Grand Est : « La dimension physique qui a trait au corps de manière générale, la dimension mentale et ses ressorts psychologiques, à commencer par la manière de se voir et de percevoir l'environnement dans lequel on évolue, et enfin la dimension sociale, qui fait référence à nos interactions avec autrui, les proches, la famille et de manière plus large, le monde du travail, la société. Tout est lié. »

Parce qu'il n'y pas de santé sans santé mentale, l'URPS a choisi d'aborder la



question sous l'angle professionnel en favorisant la montée en compétences des IDEL au bénéfice des patients mais aussi sur un plan plus personnel en les aidant à mieux prendre soin d'eux-mêmes. Une priorité au regard des facteurs de fragilités liés à leurs conditions d'exercice : la pression financière, la question de la rentabilité, celle de la gestion du temps... Cette approche a conduit l'URPS Infirmier Grand Est à nouer des collaborations avec

les structures dédiées de psychiatrie et à conclure un partenariat avec l'association SPS et la Maison des Soignants. Elle s'est aussi traduite par une série d'actions concrètes déclinées au long de l'année : webinaires, sensibilisation lors du Congrès régional à Aÿ-Champagne, formations aux premiers secours en santé mentale et aux troubles de l'humeur, ateliers de relaxation, de sophrologie ou de rigologie.

Sophie, future IPAL aux côtés des " invisibles "

Infirmière libérale installée à Remiremont (88), Sophie Thouvenin a été amenée à travailler au sein de deux dispositifs visant à faciliter l'accès aux soins des personnes éloignées du système de santé : les Lits Halte Soins Santé (LHSS) et le Service Mobile d'Accès à la Santé (SMAS), une déclinaison mobile des LHSS, gérée par l'association " L'Abri " à Remiremont.

C'est cette expérience qui lui a servi de déclencheur. Profondément affectée par la discrimination subie par les populations vulnérables, particulièrement celles souffrant de problèmes de santé mentale et d'addiction, elle a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière et de

monter en compétence pour mieux les accompagner... En septembre, Sophie Thouvenin a repris le chemin des études



pour devenir IPA en addictologie, santé mentale et psychiatrie, un projet pour lequel elle a reçu le soutien de l'équipe médicale du CSAPA, Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, qui est implanté à Épinal. Son ambition, une fois diplômée : simplifier l'accès aux soins de tous ceux qui ne cochent pas les bonnes cases, en commençant par s'adapter à eux : « Accepter la personne telle qu'elle est, sans jugement, c'est la base pour instaurer une relation de confiance », souligne Sophie. « Mais il est tout aussi important de prendre le temps nécessaire pour établir le contact, parfois simplement en offrant une oreille attentive... »



Maison des soignants : suivez le guide !

Imaginée par SPS, Institut pour la Santé des Soignants, et soutenue par l'ARS, la Maison des Soignants (MDS) Grand Est est ouverte aux professionnels de santé depuis le 5 janvier. Un concept original qui se décline en mode physique et en numérique, en cultivant les liens entre ville et hôpital. Visite guidée.

Aménagée avec goût dans un bel immeuble de la rue de la gendarmerie, à 5 minutes à pied de la gare de Metz, la MDS s'étend sur 300 m². Elle dispose d'un vaste espace d'accueil ouvert sur des salons et une cuisine partagée et peut compter sur une salle de conférence entièrement équipée pour la vidéoconférence, qui permet d'accueillir jusqu'à 60 personnes et peut se transformer au besoin en espace de coworking ou de réunion.

À CHACUN SELON SES BESOINS

« C'est un lieu qui a été pensé pour que les professionnels de la filière sanitaire et les étudiants en santé se sentent comme chez



eux », explique Audrey Baskovec, qui assure la coordination de la MDS en lien avec une équipe de pilotage. « On peut y faire une simple pause et y échanger autour d'un café. On peut s'y installer pour travailler. On peut aussi s'y former à la prévention et s'y ressourcer en participant à des ateliers ou à des conférences relayés par visio. On peut enfin y bénéficier de l'écoute bienveillante d'un psychologue présent sur place à raison d'une matinée par semaine. » Autant de bonnes raisons de faire le détour et/ou de se connecter sur : <https://lamaisondessoignants.fr>

DES SERVICES EN LIBRE ACCÈS

La Maison des Soignants propose une grande variété de services auxquels, en tant qu'IDEL, vous pouvez accéder gratuitement grâce au partenariat conclu entre l'URPS Infirmier Grand Est et SPS. Inscription sur :

<https://lamaisondessoignants.fr>

en remplissant les champs obligatoires du formulaire d'inscription.

Votre structure à sélectionner :

URPS IDEL Grand Est

Votre code partenaire : UPTOIC4



Passerelle Psy, née pour fluidifier l'accès aux soins

Délais à rallonge, fonctionnements disparates entre les CMP, manque de lisibilité... Passerelle Psy est née pour répondre à la complexité de l'accès aux soins psychiatriques dans l'agglomération de Metz et le Nord-Moselle.

Initiée par le Dr Caroline Soler, chef de pôle de psychiatrie ambulatoire adulte au sein de l'EPSMP de Metz Jury, Passerelle Psy a ouvert ses portes le 6 octobre dernier à l'issue de plus d'un an de préparation en groupes de travail. Elle réunit aujourd'hui 4 infirmières, un psychologue, un psychiatre et une secrétaire placés sous la responsabilité de Sandrina Cebadero, cadre de santé et responsable d'unités au sein de l'Établissement Public de Santé Mentale de Metz Jury.

UNE ORIENTATION PERSONNALISÉE

Consciente que la personne en difficulté psychique n'est pas toujours en capacité d'appeler elle-même, cette équipe experte s'adresse aussi bien aux usagers qu'aux proches et aux professionnels de santé.



Son objectif, résumé par Sandrina Cebadero : « Offrir un accompagnement rapide, clair et bienveillant, en orientant chaque personne vers le professionnel ou la structure la plus adaptée à sa situation. C'est la raison pour laquelle notre équipe s'emploie à développer des partenariats avec les associations locales et les acteurs de la santé impliqués sur le territoire comme l'URPS Infirmier Grand Est et la CPTS de Metz ».

LA CPTS DE METZ SUR LE PONT

Infirmier libéral à Marly (57) et membre du conseil d'administration de la Communauté

Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Metz, Didier Thouvenin était sensibilisé aux questions de santé mentale de par son expérience en psychiatrie ambulatoire. Il a intégré le projet " Passerelle Psy " dès ses prémices, participant activement aux réunions de travail pour y apporter les retours et les besoins des professionnels de terrain. Depuis son ouverture, il participe avec la CPTS à sa promotion auprès des professionnels de santé de son territoire : « Contrairement aux CMP qui intègrent souvent les patients dans leurs propres services, " Passerelle Psy " facilite l'accès à la médecine de ville. Elle est aussi à l'écoute des infirmiers libéraux qui peuvent la solliciter en cas de doute sur la modification d'un traitement ou la gestion d'un patient délirant... C'est la garantie d'une prise en charge adaptée et dans des délais acceptables ! »

INFORMATIONS PRATIQUES
VIA CE QR CODE





FOCUS

Parceo, un allié au quotidien

La preuve par l'exemple

Parceo, le service numérique régional proposé par Pulsy, facilite chaque jour la coordination entre professionnels de santé, acteurs médico-sociaux et sociaux. Mais connaissez-vous réellement toutes les possibilités que le service peut vous offrir dans votre pratique quotidienne ? Et si vous testiez de nouvelles manières d'utiliser Parceo pour fluidifier votre organisation ?

Parceo vous accompagne au quotidien, Vous pouvez l'utiliser pour transmettre rapidement une ordonnance au pharmacien, laisser une note dans le cahier de liaison, signaler une évolution clinique ou une dégradation de l'état de santé ou encore créer et suivre des tâches partagées, pour garantir la bonne continuité du traitement.

BIEN PLUS QU'UN OUTIL

En réalité, Parceo a tous les atouts pour devenir l'allié de votre pratique libérale : un outil qui simplifie vos échanges et conforte votre travail en équipe. Et même si vous l'utilisez déjà, il y a sans doute des utilisations pratiques auxquelles vous n'avez pas encore pensé...

BESOIN D'AIDE POUR (MIEUX) UTILISER PARCEO ?

Les équipes Pulsy sont à votre écoute pour vous accompagner ou vous proposer une démonstration : contact@pulsy.fr



Coordination autour
d'un événement à domicile



Coordination
et suivi d'actions



Prise en charge
pluridisciplinaire (MSP)



Transmissions et continuité
des soins à domicile

Zoom sur un cas d'usage : une coordination instantanée suite à la chute d'un patient

M. Jean est pris en charge à domicile par un cabinet d'infirmiers. Ce matin, il fait une chute en trébuchant sur son tapis.

Lors de sa tournée, l'infirmière libérale qui intervient le matin informe aussitôt son collègue de la situation.

Elle ajoute une note détaillée dans le cahier de liaison Parceo, permettant au reste de l'équipe d'être immédiatement au courant. Son collègue peut alors ajuster sa tournée du soir et anticiper la suite de la prise en charge. Grâce à Parceo, l'information concernant la chute de M. Jean a été transmise rapidement et efficacement entre les infirmiers du même cabinet, via le cahier de liaison dématérialisé.



Retrouvez notre série de cas concrets sur <https://pulsy.fr/parceo> :

faciliter une prise en charge pluridisciplinaire ; organiser la coordination suite à un événement survenu au domicile ; assurer des transmissions fiables pour garantir la continuité des soins ; attribuer, suivre et réaliser des actions coordonnées entre intervenants. Autant d'exemples qui ne manqueront pas de vous inspirer !



Equipes de Soins Primaires

“ En phase 2 pour lutter contre la précarité ! ”

Constituée il y a trois ans à Château Porcien, commune ardennaise située sur un territoire rural où l'accès aux soins est particulièrement difficile, l'ESP du Castel compte dans ses rangs quatre infirmiers, trois pharmaciens, un kinésithérapeute, un médecin généraliste et, depuis peu, une diététicienne. Elle vient de passer en phase 2.

« Tout est parti de la volonté de prolonger la coopération interprofessionnelle qui s'était particulièrement renforcée pendant la crise du COVID-19, grâce aux actions menées autour des dépistages et du centre de vaccination », rappelle Rémi Krantz, infirmier libéral qui assure la présidence de l'ESP. Un premier objectif atteint.

Portée par cette dynamique, son équipe franchit aujourd'hui une nouvelle étape en concentrant ses actions sur les conséquences sanitaires de la précarité économique et sociale : un enjeu majeur qu'elle a clairement identifié, ce qui a valu sa labellisation en phase 2.

LES ENFANTS D'ABORD

« Nous avons choisi d'aborder cette problématique de manière indirecte, en ciblant en priorité les enfants et leur temps d'écran, afin d'impliquer les familles sans les stigmatiser », précise Rémi. « Notre plan d'action prévoit des interventions en milieu scolaire, où la sensibilisation ne se



limitera pas à l'usage du téléphone. Il y aura aussi des rappels sur l'hygiène bucco-dentaire et sur les bienfaits de l'activité physique. Nous avons également prévu d'organiser une grande journée familiale avec des jeux de société et des activités de groupe. Nous en profiterons pour proposer des dépistages (diabète, tension artérielle, vaccination) aux parents et aux adultes présents. Notre objectif est de toucher 200 personnes via cette initiative. »

À la veille de lancer le programme, Rémi Krantz revient sur l'intérêt du « passage en Phase 2 qui a permis de débloquent des moyens financiers conséquents pour mener à bien nos actions. Il a certes fallu monter un dossier détaillé. C'est long et parfois compliqué, mais sur ce plan, nous avons bénéficié de l'accompagnement constant de l'URPS Infirmier. De quoi peaufiner notre projet et maximiser nos chances de réussite ! »

L'URPS vous accompagne

L'URPS Infirmier Grand Est poursuit sa mission d'accompagnement auprès des professionnels de santé qui la sollicitent dans le cadre de leur projet de création d'Équipe de Soins Primaires, de labellisation (phases 1 et 2) ou souhaitent orienter leur ESP vers un projet de CPTS. En appui pour la constitution des dossiers, elle prépare également les professionnels de santé pour leur passage en comité.

CONTACT

Solange Xailly
chargeedemission-urps@urpsinfirmiergrandest.com



26-27 mars 2026
Reims

3^e CONGRÈS DE LA MAISON DES URPS

C'est le palais des Congrès de Reims qui accueillera les congressistes pour deux jours d'échanges et de partage entre professionnels de santé : le jeudi 26 mars et la matinée du vendredi 27.

12 mai 2026
Nancy

7^e CONGRÈS RÉGIONAL DES INFIRMIÈRES LIBÉRALES

Le Congrès des IDEL se déroulera le mardi 12 mai 2026 dans un lieu emblématique du patrimoine nancéien, à l'occasion de la Journée internationale de l'infirmière.

Webinaires

L'URPS Infirmier Grand Est a organisé le 17 novembre son premier webinaire à destination des IDEL nouvellement installés ou remplaçants des départements de l'Aube et de la Haute-Marne.

La Meurthe-et-Moselle a suivi le 15 décembre. Ce sera bientôt le tour de la Moselle, de la Marne et des Ardennes.

Nos prochaines dates sur les réseaux sociaux



PARLONS EIGS

Vous n'avez rien à déclarer ?

Médecin de Santé Publique chargée de missions en Qualité et Sécurité des soins au sein de la Structure Régionale d'Appui Grand Est, le Dr Lucie Cazet anime deux groupes de travail consacrés aux Evénements Indésirables Graves Associés aux Soins (EIGS). Une thématique dont elle éclaire les enjeux.

Docteur, pouvez-vous tout d'abord nous rappeler ce qu'on entend par EIGS ?

Dr Lucie Cazet : Sur le plan réglementaire, un événement est considéré comme indésirable grave associé à des soins (EIGS) dès lors qu'il intervient de manière inattendue au regard de la santé et de la pathologie de la personne au cours d'investigations, de traitements, d'actes médicaux à visée esthétique ou d'actions de prévention et qu'il a pour conséquence le décès, la mise en jeu du pronostic vital ou la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent, y compris une anomalie ou une malformation congénitale. Depuis 2017, ces événements doivent être systématiquement signalés à l'Agence Régionale de Santé. Cette obligation s'applique à tout professionnel de santé, qu'il en soit l'auteur ou le simple témoin. Et ce signalement se fait sur un portail internet dédié.

L'obligation est connue. Peut-on pour autant parler de réflexe ?

Dr Lucie Cazet : On touche là à une question de fond, qui tient à notre formation initiale. Qu'on soit médecin, infirmier ou aide-soignant, on nous apprend à devenir des super techniciens. L'accent est mis sur la performance plutôt que sur l'identification des dysfonctionnements. Il est dans ces conditions plus difficiles d'accepter ses erreurs ou celles du système. À ce frein culturel s'est ajoutée ces dernières années la crainte de la judiciarisation. Bien que le signalement vise à identifier des défaillances dans la chaîne de soins plutôt qu'une responsabilité individuelle, les professionnels libéraux, parfois livrés à eux-mêmes, ressentent plus fortement la peur d'éventuelles conséquences légales. Enfin, il y a encore aujourd'hui un manque d'information sur le dispositif de signalement et d'analyse.



Comment la SRA s'y prend-elle pour sensibiliser les IDEL sur le sujet ?

Dr Lucie Cazet : Il faut d'abord leur rappeler qu'elles ne sont pas seules : elles interagissent au sein d'un écosystème avec un médecin, un pharmacien... Un événement indésirable est souvent dû à un enchaînement de petits dysfonctionnements qui n'ont pas été identifiés à temps : il n'y a aucune honte à le déclarer ! La SRA est là aussi pour aider les IDEL à surmonter leur sentiment de culpabilité et à réaliser que l'erreur aurait pu arriver à n'importe lequel de leurs pairs : une première écoute au travers d'échanges confidentiels par téléphone pouvant s'accompagner d'une

orientation vers des ressources régionales de soutien psychologique si nécessaire.

Qu'advient-il après un signalement ?

Dr Lucie Cazet : Chaque situation est particulière. Mais tous les EIGS méritent d'être analysés en profondeur de manière à pouvoir mettre en place des actions spécifiques et des parades. Ces retours d'expérience sont ensuite publiés sur notre site internet sous forme de fiches ou de vade-mecum pour permettre aux professionnels de s'inspirer des situations vécues et d'anticiper les risques. À terme, notre objectif est d'alimenter une "bibliothèque" d'informations qui servira au plus grand nombre.

En quoi est-ce aussi important ?

Dr Lucie Cazet : Bien que le signalement soit obligatoire, il n'y a pas de sanctions pour les professionnels qui ne déclarent pas. Le système est basé sur une démarche volontaire d'amélioration. Les chiffres dont on dispose indiquent qu'actuellement, seules 2 % des déclarations nationales d'EIGS proviennent du secteur libéral, malgré l'importance de son activité, ce qui révèle une sous-déclaration flagrante. Évidemment, on ne peut s'en satisfaire... Il est essentiel que les professionnels libéraux déclarent les EIGS dont ils sont témoins. Ils contribuent ainsi à alimenter le retour d'expérience, à améliorer les pratiques et à renforcer concrètement la sécurité des soins !

URPS et SRA, main dans la main

L'URPS Infirmier fait partie du groupe de travail régional constitué par la SRA Grand Est en vue d'adapter les méthodes d'analyse des EIGS au monde du libéral. Cette collaboration, qui associe également les URPS médecins, pharmaciens et sages-femmes, a déjà permis de construire et de diffuser des outils de communication à destination des professionnels de terrain, à l'image du « Kit EIGS pour la ville ».

En cas de doute... je contacte la SRA

La SRA dispose d'une équipe EIGS que vous pouvez mobiliser gratuitement **via le formulaire « contact »** sur : www.sragrandest.org
par mail : contact@sragrandest.org
par téléphone : 03 83 40 85 11
ou en cochant « oui » pour disposer d'une expertise externe, **lors de la déclaration de votre EIGS** sur le portail des signalements.

TRANSMISSIONS, LA NEWSLETTER DE L'URPS INFIRMIER GRAND EST

Directeur de la Publication : Julien Boehringer - Responsable de la communication : Marc Saint Denis - Conception-réalisation : ABRACADABRA Nancy

URPS Infirmier Grand Est - 3 boulevard des Aiguillettes - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy

secretariat@urpsinfirmiergrandest.com - tél. : 06 83 76 63 47